

BULLETIN VETERINAIRE

**Bimestriel de la Société
Vétérinaire Pratique de France**

Tome 87

Mai/Juin/Juillet 2003 - N° 3

Directeur de la publication J. DOUCET

Les séances de la Société Vétérinaire Pratique de France ont lieu le deuxième jeudi de chaque mois (sauf en juillet, août et septembre), à la Maison des Vétérinaires, 10, place Léon Blum, 75011 Paris. Certaines réunions pourront être tenues hors Paris, dans des localités et à des dates indiquées par le bulletin.

Adresse du siège social

Société Vétérinaire Pratique de France
10, place Léon Blum, 75011 Paris

Bureau pour l'année 2003

Président

R. BAILLY (Joinville-le-Pont, Val-de-Marne)

Vice-Président

V. FREICHE (Saint-Mandé, Val-de-Marne)

Secrétaire général

J. DOUCET (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Yvelines)

Secrétaire général adjoint

X. RIBOT (Paris, Seine)

Trésorier

J.P. MARTY (Paris, Seine)

Secrétaire des séances

M. BONI (Paris, Seine)

Bibliothécaire-Archiviste

J. FERNEY (Levallois-Perret, Hauts-de-Seine)

Président sortant

J. BLANCOU (Paris, Seine)

Conseiller, membre du comité de lecture

C. MILHAUD (Clamart, Hauts-de-Seine)

Chargé de la communication

B. PELLETIER (Le Vésinet, Yvelines)

Comité de lecture

J.P. BORNET, H. BRUGERE,

P. DELATOUR, F. DESBROSSE,

Ph. DORCHIES, J. FERNEY, M. GUIDONI,

C. MILHAUD, F. SCHELCHER, P. TASSIN

Abonnement annuel

France métropolitaine
et départements outre-mer

38,11 €

Etranger

41,92 €

Elèves des écoles vétérinaires /

ASV / Techniciens des DSV

19,06 €

Grande Imprimerie de Troyes

130, rue Général de Gaulle, 10000 Troyes

Tél. 03 25 82 62 30

Dépôt légal 9600 - Septembre 2003

CPPAP 57860

ISSN 0395-7500

Sommaire



Partie administrative

- 111 Procès-verbaux des séances du 10 avril et du 22 mai 2003
- 111 Séance solennelle du 9 octobre 2003 à 15 heures
- 111 Rencontres Nationales Vétérinaires - Rencontres Etudiantes Vétérinaires, 16 au 18 octobre 2003 - Avignon
- 113 8ème Congrès de médecine et chirurgie équine, du 16 au 18 décembre 2003 - Genève

Communications

- 116 Soixante années de dentisterie, quelques réflexions
P. Chuit
- 126 Mise au point d'un petit scanner dédié au membre du cheval, applications pratiques
F. Desbrosse, S. Mosseri, R. Perrin, M.T. Launois
- 138 Etude comparative portant sur le védaprofène et la flunixin dans un modèle d'iléus induit par des endotoxines chez le cheval
E.L. Gerring, S. Baker, M. Hoeijmakers, A. Coert, M. Valks, A. Renault
- 145 Approche diagnostique d'une fièvre d'origine inconnue chez le cheval
X. Ribot, O. Carette, J. Martinet
- 158 Nouveau code de déontologie : la preuve par neuf
C. Rondeau

Bibliographie

- 159 Autour des manifestations épileptiformes des carnivores domestiques
Supplément technique n° 85 à la Dépêche Vétérinaire
du 28 juin au 4 juillet 2003
- 160 Le Point Vétérinaire
n° 235 - Volume 34 - Mai 2003
- 160 Bulletin de l'OIE n° 2003-2
Surveillance de la fièvre de la Vallée du Rift
Editeur : Office International des Epizooties
- 162 Revue de l'Ordre des Vétérinaires n° 13 - 1er trimestre 2003
Conseil Supérieur de l'Ordre - Paris
- 163 Lettre de l'Académie vétérinaire de France n° 1-2003
Académie vétérinaire de France, 34 rue Bréguet, 75011 Paris
- 164 Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine et des Sciences Vétérinaires
Volume 2 - N° 2 - Année 2003 - ISSN : 1633-0749
- 165 L'actualité des zoonoses
XXXème Symposium national de médecine agricole - Avril 2003 - Tours

Soixante années de dentisterie, quelques réflexions



par Pierre Chuit

Docteur vétérinaire
Cabinet équin, CH-1297 Founex - pachuit@worldcom.ch

RÉSUMÉ

Dans une première partie l'auteur décrit en quelques lignes le statut extraordinaire de la dentisterie il y a soixante ans en arrière, puis la descente de cette discipline, pour refaire surface dans les années 1975-1980 aux Etats-Unis d'Amérique. Dans une deuxième partie l'auteur démontre brièvement comment la dentisterie est revenue au goût du jour et comment cette discipline a refait surface dans les écoles nationales vétérinaires en France. Dans une troisième partie, l'auteur rappelle les gestes anciens et les interventions plus récentes en dentisterie.

Mots-clés

Nivellement - Siège de l'embouchure - Dent de loup

SUMMARY

In the first part, the author describes in a few words the remarkable status of dentistry sixty years ago, then its downfall before its revival during the 1975-1980's in the United States of America.

In a second part, the author establishes how dentistry made its come-back and re-emerged in the national veterinarian schools of France. In a third part, the author recaptures the early gestures and the latest procedures in dentistry.

Mots-clés

Floating - Bit seat - Wolf teeth

La mise au point d'un petit scanner dédié au membre du cheval, applications pratiques



Figure 1 – Examen scanner de l'extrémité distale du membre d'un cheval en position debout.



par Francis Desbrosse

Sophie Mosseri

Roland Perrin

et Marc-Thomas Launois

Clinique vétérinaire équine, La Brosse

18 rue des Champs, 78470 Saint Lambert des Bois - equine.dpl@wanadoo.fr

RÉSUMÉ

L'examen scanner du membre distal est aujourd'hui possible sur le cheval debout, ce qui permet, avec un minimum de préparation, de le répéter, et de l'utiliser pour le suivi des informations ainsi recueillies. Cette technique est aussi d'une grande utilité pour l'assistance pré- et per-opératoire sous anesthésie générale.

Mots-clés

Scanner, mobile, petit - Examen debout - Aide au diagnostic, os, tissu mou, ORL - Chirurgie, aide pré et post-opératoire - Résultats

Etude comparative portant sur le védaprofène et la flunixinine dans un modèle d'iléus induit par des endotoxines chez le cheval



par A. Renault
Intervet SA, Angers, France

E.L. Gerring
S. Baker

Royal Veterinary College, University of London, Department of Veterinary Surgery and Obstetrics, Hawkhead Lane North Mymms, Hatfield Herts AL9 7TA

M. Hoeijmakers
A. Coert
et M. Valks

Intervet International BV, Boxmeer, The Netherlands

RÉSUMÉ

Afin d'évaluer l'intérêt du védaprofène dans le traitement clinique des coliques chez le cheval, les effets du védaprofène à des doses de 1 et 3 mg/kg ont été comparés à ceux de la flunixinine à la dose de 1,1 mg/kg, dans un modèle d'iléus induit par des endotoxines. Des chevaux, équipés de transducteurs-capteurs de pression fixés sur la paroi de l'estomac et de l'intestin, ont reçu une injection intraveineuse d'endotoxines. Quinze minutes plus tôt, une solution saline (témoin), du védaprofène (aux doses de 1,0 et 3,0 mg/kg) ou de la flunixinine leur avaient été administrés par voie intraveineuse. Les endotoxines ont produit une inhibition presque complète de la motilité de l'iléon pendant environ 300 mn, et un effet moins évident sur le colon dorsal gauche. Un pré-traitement avec de la flunixinine et du védaprofène à la dose de 1,0 mg/kg a efficacement bloqué l'action des endotoxines sur la contractilité iléale. La dose de 3 mg/kg de védaprofène n'a pas seulement bloqué ces effets, mais a provoqué également une légère augmentation de la contractilité. Le védaprofène a également bloqué efficacement les effets des endotoxines sur les paramètres systémiques de la fréquence respiratoire, du rythme cardiaque, de la température corporelle et de l'hématocrite.

Mots-clés

Védaprofène - Flunixinine - Cheval - Endotoxémie - Endotoxines

Approche diagnostique d'une fièvre d'origine inconnue chez le cheval



par Xavier Ribot

Docteur vétérinaire

*Service vétérinaire de la Garde Républicaine, 18 boulevard Henri IV, 75181 Paris Cedex 4
x.ribo@wanadoo.fr*

Olivier Carette

Docteur vétérinaire

Service vétérinaire de la Garde Républicaine, 18 boulevard Henri IV, 75181 Paris Cedex 4

et Jacques Martinet

Docteur vétérinaire

LCAT Angers, 88 avenue Jean Boutton, 49130 Les Ponts de Cé

RÉSUMÉ

Après avoir rappelé les principes généraux de la thermorégulation, la physiopathologie de la fièvre est présentée. Ce qui permet d'envisager dans une dernière partie une approche systématique des fièvres d'origine inconnue dans l'espèce équine.

Mots-clés

Thermorégulation - Critères - Physiopathologie, pyrogènes, effets - Courbe thermique - Diagnostic différentiel - Examens complémentaires

Nouveau Code de déontologie : la preuve par neuf



par Christian Rondeau

*Docteur vétérinaire
Président du Conseil Supérieur de l'Ordre National des Vétérinaires
34 rue Bréguet, 75011 Paris - cso.paris@veterinaire.fr*

Lors de l'Assemblée Générale de l'Ordre à Montpellier, le Conseiller d'Etat **Bernard de Froment** a présenté le nouveau Code en dégageant neuf caractéristiques :

1. La structure du Code a été modifiée pour améliorer sa lisibilité : il est classé en quatre parties :
 - Champ d'application.
 - Dispositions applicables à tous les vétérinaires quel que soit leur mode d'exercice.
 - Dispositions spécifiques à divers modes d'exercice (médecine, chirurgie, pharmacie, établissements pharmaceutiques, vétérinaires sapeurs pompiers, vétérinaires experts).
 - Dispositions diverses.
2. Les modalités d'exercice dans les domiciles professionnels d'exercice (cabinet, clinique, centre hospitalier vétérinaire) seront définies par des arrêtés d'application révisables en fonction de l'évolution technologique de la profession.
3. Les généralistes et les spécialistes sont nettement différenciés. La déontologie applicable aux spécialistes est précisée. Notamment ne pourront se prévaloir du titre de spécialiste dans les pages jaunes de l'annuaire que les confrères qui réserveront à leur spécialité la totalité de leur activité.
4. L'information et la communication sont encadrées sans être interdites.
5. Les dispositions en matière de signature électronique professionnelle certifiée et de communication télématique sont intégrées dans le corps du

texte, notamment en ce qui concerne les modalités de la prescription.

6. Conformément aux dispositions légales, des mesures sont édictées en matière de prescription vétérinaire qui précisent que celle-ci peut avoir lieu après la consultation du malade mais également après l'établissement d'un diagnostic vétérinaire fondé sur le recueil d'un certain nombre d'informations, dans la mesure où l'élevage concerné fait l'objet d'un suivi sanitaire et de soins réguliers assurés par le vétérinaire prescripteur. Ces dispositions feront l'objet d'arrêtés ultérieurs, déclinés par filière.
7. Les services de garde portés à la connaissance du public intègrent dorénavant ceux qui sont assurés par un seul et même cabinet à la condition que le cahier des charges défini soit rigoureusement respecté.
8. La clause de non-concurrence est légèrement assouplie.
9. La procédure de recours en cas de décision administrative est juridiquement définie.

La promulgation imminente de ce nouveau Code ouvre le chantier de la réflexion sur le suivant. Il nous faudra approfondir alors notre approche des différentes facettes de l'activité vétérinaire en y intégrant le rôle dévolu au vétérinaire lui-même et les missions que peuvent assumer sous son contrôle les auxiliaires de santé animale qui l'assistent dans sa tâche. ■